



FaMiSo

SEPTEMBRE 2006

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N

D
E
S

F
A
M
I
L
L
E
S

M
O
N
O
P
A
R
E
N
T
A
L
E
S

2006, année de toutes les restrictions : suppression de certaines aides sociales de l'Hospice Général, diminution des prestations offertes par le SCARPA.... La paupérisation des classes moyennes ne semble pas toucher nos politiciens. Pour cette raison l'AFM continue à se mobiliser pour faire connaître les batailles des familles monoparentales auprès d'un public élargi et participe à de nombreux projets décrits dans ce journal. Bien sûr, nous continuons à vous offrir les activités que vous retrouvez chaque année avec plaisir.

De plus, nous vous informons que, d'ici le mois de septembre, nous aurons une avocate à disposition des membres de l'association pour toute question relevant du domaine juridique.

Merci à toutes les personnes qui ont pu répondre à notre recherche de témoignages sur l'importance de l'intervention du SCARPA et de l'impact de la réduction de ses prestations sur leur quotidien

Bonne lecture !

AFM - 27, rue Lamartine ● 1203 Genève
Tél. 022 344 11 11 ● Fax 022 344 11 56
CCP 12-10337-3
info@afm-geneve.ch
www.afm-geneve.ch

Modification de la LARPA : actions prévues par l'AFM

Suite à l'annonce de la modification de la loi sur les pensions alimentaires par la presse, les personnes concernées ont dû recevoir un courrier du SCARPA les informant que cette loi devrait entrer en vigueur en janvier 2007. Dans ce cas, celles qui bénéficient de ce service depuis plus de trois ans verront leur mandat prendre fin en juillet 2007. Pour les autres, la loi étant rétroactive, il faut compter trois ans à partir du moment où le SCARPA est entré en matière pour elles.

Vous êtes nombreuses, membres de l'AFM, à être concernées par cette modification mais, malheureusement, notre action en tant que petite association est limitée. Nous avons été reçues par le Comité des Affaires Sociales du Grand Conseil, avant la votation de la modification de cette loi par ce dernier, pour informer nos politiciens de l'impact qu'elle allait avoir sur le quotidien des familles monoparentales, mais sans grand succès.

L'organisation d'un référendum n'étant pas envisageable en raison de nos faibles moyens, nous avons décidé de poursuivre nos démarches pour sensibiliser le grand public et les instances politiques à la cause des familles monoparentales.

Pour ce faire, nous allons contacter la presse afin d'informer la population genevoise de la modification de la LARPA et de l'impact qu'elle aura sur les familles monoparentales. Il est important de parler de la fragilisation d'une cellule qui est déjà moins stable qu'une structure biparentale. Grâce aux témoignages que nous avons pu recueillir, nous pourrions donner des exemples concrets des problèmes auxquels seront confrontées les familles monoparentales quand elles se verront coupées de leur pension alimentaire.

Nous avons été filmées sur ce thème par la TSR pour l'émission Mise au Point qui passera le dimanche soir dans les semaines à venir : restez attentives !

Conférence du 11 juin 2006 : résumé Droit de garde (autorité parentale) – Droit de visite - Pension alimentaire

Le 30 juin, l'AFM organisait dans les locaux de F-Information une conférence sur les thèmes mentionnés ci-dessus. Environ 30 personnes sont venues assister à cette conférence-débat-brunch : les adultes pouvaient discuter tranquillement pendant que les enfants regardaient un film sous la supervision d'une responsable. Pour celles et ceux qui auraient voulu venir voici les points traités dont vous pouvez retrouver le résumé sur notre site internet. Celles et ceux qui n'ont pas d'accès peuvent nous contacter pour obtenir une copie.

I. Droit de garde (autorité parentale)

1. *Définition*
2. *L'autorité parentale conjointe*
3. *Modification de l'attribution de l'autorité parentale*

II. Droit de visite

1. *But*
2. *Difficulté à surmonter*
3. *Droit de visite, un droit mais aussi un devoir*
4. *Qu'est ce que le droit de visite accompagné d'un tiers*
5. *le droit d'être informé consulté et renseigné*

III. Pension alimentaire

1. *Contribution d'entretien pour adultes*
2. *Contribution d'entretien pour familles avec enfants*
3. *Calcul, que prendre en compte?*
4. *Comment modifier la pension et par qui?*
5. *Que faire quand le parent obligé de verser une pension ne le fait pas?*
6. *Que peut-on faire si le parent dans l'obligation de payer part à l'étranger*

Sondage auprès des partis politiques

Fin juin, sous l'impulsion de sa présidente, l'AFM décide de consulter les différents partis politiques afin de les questionner sur des thèmes liés à l'éducation et aux familles monoparentales. L'objectif étant non seulement de familiariser les différents partis aux questions qui vous concernent directement mais aussi de vous donner un résumé des différentes positions officielles prises par ces derniers.

Vous pourrez trouver ce questionnaire en entier sur notre site. En résumé les questions soulevées concernaient :

- Le système de garde d'enfants : places de crèche-parascolaire-centre aérés
- Ecole : horaires continus
- Précarité : solutions aux problèmes de précarité des familles monoparentales, Scarpa, délinquance juvénile

Malheureusement sur 17 personnes consultées seules 3 ont pris la peine de répondre à nos questions.

Pour le « Parti Solidarité », le système actuel et la politique de Monsieur Tornare sont des solutions adéquates aux problèmes de garde d'enfant. Concernant les horaires scolaires (continus ou non) il faut que les écoles s'adaptent aux désirs des parents, les deux systèmes étant équivalents. Pour la précarité : « il y a un problème d'imposition à revoir surtout pour les mères seules – il y a un problème syndical de défense des personnes à bas revenu ». Le problème du recouvrement des pensions alimentaires devrait être géré par l'Etat, « la solidarité doit aussi jouer à ce niveau entre contribuables ». Pour la délinquance juvénile : ne pas stigmatiser les mauvais élèves dans des écoles spécialisées, ouvrir des postes d'apprentissages à plein temps.

Pour « les Verts » le système actuel et la politique de M. Tornare sont également adaptés. Les horaires continus semblent être une bonne solution mais doivent être testés dans quelques établissements. « La lutte contre la paupérisation des familles est une priorité, particulièrement dans le cas des familles monoparentales. Une augmentation conséquente des allocations familiales est donc nécessaire. ». « La délinquance juvénile est l'une des expressions d'un système qui dysfonctionne. L'Etat peut certes créer des structures d'appui, mais ne pourra guère se substituer à l'absence de relations entre parents et enfants et au délitement du lien social. »

Pour le parti radical : le parascolaire doit être encore renforcé pour une prise en charge continue des enfants de 8h à 18h. La politique de la petite enfance engagée par M. Tornare

doit être maintenue. Concernant les centres aérés et les crèches, les radicaux signalent qu'ils ont déposé un projet de loi dont ils n'ont pas pu nous donner la teneur, mais dont l'objectif est d'augmenter les propositions dans ce secteur. La nouvelle LARPA « doit permettre d'améliorer l'efficacité de ce service. Cette modification était nécessaire dans le but d'une meilleure répartition des tâches entre le SCARPA et les autres entités d'action sociale comme l'Hospice général. » « Toutefois, en ce qui concerne les jeunes en formation ou en études, nous avons déposé à Berne un projet visant à réformer entièrement le système de bourses d'études ». « Les Assises pour l'emploi des jeunes du 20 mai 2006 ont dégagé un certain nombre de mesures en la matière, notamment pour combattre la délinquance juvénile et améliorer l'employabilité des jeunes ». « Nous estimons dans le domaine du logement que nous ne pouvons favoriser un segment de population par rapport aux autres. En matière de logement, nous prônons donc la possibilité de construire plus de logements. »

Pour le parti socialiste : « le système genevois est très bien développé et répond, aujourd'hui à la demande des familles pour la garde d'enfants ». Ils souhaitent continuer la politique de développement des crèches, soulignant : « qu'il est dommage que la grande majorité des communes ne participent pas à cet effort ». Le PSG est favorable à la solution des centres aérés « mais, il estime qu'il faut développer en priorité les crèches, notamment dans les communes dont l'offre est trop faible ». De plus, il « soutient le principe des horaires continus, car ils permettent aux femmes d'exercer une activité professionnelle sans devoir prévoir des gardes d'enfants supplémentaires qui sont coûteuses. » Pour la lutte contre la précarité : « à plus long terme, les Socialistes sont favorables à la mise en place d'un revenu de base qui aurait pour objectif de libérer de l'anxiété du lendemain, réduisant à coup sûr la vulnérabilité des personnes en forte précarité, leur donnant ainsi une plus grande confiance, la volonté d'apprendre et d'assumer leurs droits et devoirs de citoyen-ne-s. ». « Le SCARPA devrait être plus efficace. Les socialistes ont demandé qu'il y ait une évaluation des effets de cette loi après deux ans, afin de pouvoir rectifier le tir si nécessaire. » Concernant la délinquance juvénile : « une meilleure intégration sociale des jeunes doit être garantie. Les socialistes proposent de fournir un appui scolaire et psychologique plus important aux élèves en difficultés, en mettant notamment sur pied des centres de consultations et d'informations destinés aux enfants et à leurs parents. » Pour la question du logement « Les HLM, HCM, HBM, HM sont trop rares dans notre canton par rapport aux besoins prépondérants de l'ensemble de la population. » La problématique de la sous-occupation lors de séparation ne peut trouver de solution que dans l'augmentation de logements subventionnés. Concernant la violence les socialistes proposent plusieurs solutions :

- « rendre la législation sur les armes plus restrictive,
- renforcer et développer les programmes d'intervention contre la violence domestique,
- prévenir la violence sexuelle et domestique, notamment par l'information et la sensibilisation,
- placer la prévention et la répression de la violence conjugale et domestique sous la responsabilité d'une brigade spécialisée. »

Réaction - coup de gueule !

A vous Mesdames et Messieurs les politiciens,

Vous prévoyez d'adopter une loi afin de diminuer les prestations du SCARPA, avez-vous seulement une vague idée de ce que représente ce service pour des centaines de femmes dans ma situation ?

Je suis seule avec ma fille qui, malheureusement, n'a pas vu son père depuis plus d'un an. Cette enfant a été désirée et conçue dans une histoire stable et prévue pour durer. Les choses ne se sont pas passées comme nous l'aurions souhaité. Résultat : je me suis retrouvée seule avec notre enfant, j'étais étudiante et ai dû trouver un emploi. Pendant que je travaille, ma fille est à la crèche. Je travaille à 65% et déjà les journées sont longues car j'ai peu de soutien dans mon entourage. Le choix d'un travail à temps partiel a été fait pour profiter un maximum de mon enfant et pour la voir grandir.

Je suis restée près d'un an à me battre contre le père de mon enfant pour qu'il me verse ne serait-ce qu'une partie de la pension alimentaire. J'ai eu droit à du chantage affectif, à de la violence verbale, à de la persécution téléphonique et du chantage au suicide. J'ai abandonné durant quelques mois toute requête pour finalement me résoudre à faire appel au SCARPA. Cela fait maintenant 8 mois que ce service me verse la pension de mon enfant et que je suis enfin en paix. Il ne me reste que deux ans et quelques mois pour en bénéficier et ensuite plus rien. Je ne vais pas oser recontacter le père de ma fille de peur de subir ce que j'ai déjà subi. Seule la menace de l'intervention d'un service public le fait payer puisque la responsabilité de son enfant ne le concerne pas.

Dès le moment où je ne toucherai plus cette pension voilà l'impact sur ma vie :

- augmentation de mon temps de travail
- moins de temps pour ma fille
- moins de temps pour me consacrer à son éducation
- moins de ressources pour lui offrir des loisirs
- encore moins de temps pour me ressourcer

Vous craignez la violence des jeunes, vous voulez voter pour des projets de loi qui règlent les problèmes de violence ? Pourquoi ne pas prendre le problème à sa source et venir en aide aux familles ? Aux familles défavorisées ? Comme ces mamans qui doivent prendre en charge tout ce qui aurait dû être supporté à deux ? Comment voulez-vous que ces mamans arrivent à être de bonnes mères, de bonnes travailleuses, tout en n'ayant aucun soutien des services publics ?

Et puis je me demande comment je vais pouvoir offrir des études à mon enfant : si son père ne participe pas à son entretien, malgré qu'il gagne bien sa vie, ma fille n'aura pas droit à une bourse d'études. Je serai toujours là pour elle afin d'essayer de lui offrir le meilleur... Mais quelles sont ses perspectives d'avenir si je n'ai pas le soutien de son père et que personne ne me vient en aide pour prendre le relais ?

Je travaille, je paye des impôts depuis des années et je préférerais que cet argent soit alloué à des objectifs constructifs et sociaux. Je suis écœurée du montant accordé à des matchs de foot alors que les temps sont à la coupe des prestations sociales. J'ai honte pour vous, Mesdames, Messieurs, d'avoir un parlement qui vote des lois qui favorisent la paupérisation des classes moyennes alors que vous avez de grands moyens pour divertir les masses.

l.p.

A nos dirigeants des affaires sociales et de la famille

Mesdames, Messieurs,

Informée des problèmes que vous rencontrez dans l'exercice du mandat du SCARPA, je me permets de vous faire part de mon expérience durant les 17 dernières années.

Mariée en 1982, naissance de mes enfants en 1984 et 1987 et divorce en 1989.

Infirmière de formation, je travaillais en tant qu'indépendante. Suite à mon divorce je suis retournée travailler comme infirmière dans un service hospitalier afin d'assurer un revenu adéquat et stable à ma famille. Mes enfants étant très perturbés par le départ de leur père (l'aîné commençait l'école), j'ai d'abord travaillé à 60 %, puis une année après à 80 %. Infirmière dans un service avec des horaires complètement irréguliers (nuits, week-ends, matins de bonne heure et soirées), j'ai engagé une jeune fille au pair pour assurer auprès de mes enfants la présence que je ne pouvais leur offrir.

Le papa de mes enfants n'ayant jamais désiré s'occuper de ses enfants j'ai pu, pendant quelques années m'arranger avec mes parents (week-ends et vacances), puis, tombés malades l'un après l'autre mes parents sont décédés et j'ai dû faire face à cette situation sans plus aucune aide familiale.

Lors de l'adolescence de mes enfants, il m'est paru clair qu'une jeune fille au pair (16-17 ans) ne pourrait jamais faire face à une période si difficile et assurer le fait que mes enfants ne soient pas dehors les nuits ou soirées où je devais travailler. J'ai donc cherché un travail qui puisse me permettre d'être à la maison le soir et les week-ends. Ayant trouvé un travail temporaire à l'Université, j'y ai effectué une formation complémentaire afin d'être engagée à 50 %. Ne pouvant cependant pas assurer une vie de famille adéquate avec un demi salaire j'ai toujours cherché et trouvé (avec une période de chômage l'été passé) d'autres mandats temporaires pour compléter mon salaire.

Aujourd'hui mes enfants sont en bonne santé physique, psychique et morale. Ils font des études, travaillent pour arrondir les fins de mois familiaux, et malgré les nombreux abandons auxquels ils ont dû faire face, ce sont deux jeunes adultes qui vont bien, qui n'ont pas commis de « bêtises » durant leur adolescence, qui n'ont pas de toxico-dépendance, qui votent et qui s'intéressent au monde et à l'être humain.

A la lecture de notre histoire, vous pensez peut-être : « Très bien. Cette histoire de famille monoparentale prouve que sans aucune aide on peut élever des enfants dans la monoparentalité et même réussir à en faire des jeunes adultes correspondant à ce que la société et les politiciens attendent »

Vous avez raison, mais ce que je ne vous ai pas raconté, c'est que j'ai demandé et reçu de l'aide ! Dès le premier mois post-divorce, le papa de mes enfants a refusé de payer la pension alimentaire. Je me suis donc tout de suite adressée au SCARPA. Et, encore aujourd'hui, mes enfants reçoivent la pension alimentaire minimale versée chaque mois par le SCARPA. Notre histoire, sans cette aide financière, aurait pris une tournure complètement différente, j'en suis absolument certaine. C'est grâce à la pension reçue chaque mois, que j'ai pu assurer une présence aimante et disponible auprès de mes enfants petits en ne travaillant « qu'à » 60 puis 80 %. Plus tard cette aide m'a permis d'effectuer une formation complémentaire, afin d'avoir un travail compatible avec une éducation suivie et sérieuse de mes enfants adolescents. Aujourd'hui c'est toujours grâce à cette aide ponctuelle que mes enfants peuvent continuer les études. Et, surtout, tout en étant une famille monoparentale, j'ai eu le temps d'informer et de soutenir mes enfants dans l'apprentissage de leur vie sociale, culturelle et politique.

Ce que je ne vous ai pas raconté non plus, c'est tous les moments de découragements, de tristesse, de soucis financiers et autres dans lesquels je me suis débattue pendant des années. Il est certain que si j'avais dû en plus de tout cela effectuer des démarches de toutes sortes pour récupérer l'argent de la pension auprès d'avocats, de mon ex-mari, de sa famille, ou de l'Hospice général etc...mon état physique et psychique ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Et, pour ceux d'entre vous qui êtes parents, vous savez à quel point notre attitude, notre approche de la vie et tout notre mental influencent l'état mental de nos enfants !

Par contre, je ne veux pas finir ce témoignage sans ajouter mon avis personnel sur le service fourni par le SCARPA. Depuis bientôt 20 ans de « relations », je conçois bien que dans sa forme actuelle ce service ne peut que périliter financièrement parlant. Des démarches pour récupérer l'argent du parent débiteur ne sont souvent pas ou peu réalisées. Vous considérez le parent débiteur comme une personne crédible. Pourtant, un parent qui ne veut ni voir ses enfants, ni partager une partie de son revenu avec eux ne peut pas, en toute objectivité, être considéré comme une personne de confiance ! J'ai pour ma part, il y a plusieurs années, gagné un procès face au SCARPA, suite à une de leur décision qui était basée un dossier comportant de nombreuses contradictions, une simple lecture de l'ensemble du dossier suffisait pour le constater.

Un parent qui ne s'occupe pas de son enfant doit au minimum dispenser une partie de son revenu pour l'éducation de son enfant. Dans le cas contraire, le débiteur doit être poursuivi et cette non assistance pénalisée. Les enfants des familles monoparentales sont nombreux, et ce serait une erreur politique et sociale énorme, de donner à tous ces enfants l'impression que l'on a le droit en tant qu'adulte de ne pas assumer ses responsabilités ! Il n'est pas pensable à

mon avis, que le parent qui ne prend pas ses responsabilités soit ainsi absous par le pouvoir politique en place.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire et avec mes meilleures salutations.

La guerre des sexes n'aura pas lieu !

On ne le dira jamais assez, l'AFM se bat pour le bien des familles et des enfants dans la situation de monoparentalité. Pas question, donc, de reproduire les coups de becs et d'ongles entre hommes et femmes, les rancœurs stériles, les vengeances amères.

Le 17 juillet, nous rencontrons Monsieur Menard, président de l'association "Père pour toujours". Nos soucis ne sont pas les mêmes, mais complémentaires. Et surtout, nos objectifs sont identiques : le bien-être des enfants. Alors pourquoi ne pas collaborer, se soutenir, s'épauler, pour que, toujours plus fort-e-s, nous puissions enfin nous faire entendre et provoquer l'avancée du temps par l'avancée des familles ?

Le vendredi 15 septembre à 18 heures, nous trinquerons à la santé de la rencontre des associations AFM - "Père pour toujours", dans les locaux de l'AFM. Vous êtes tous et toutes les bienvenu-e-s ! Et gageons qu'une constructive collaboration puisse naître de cette rencontre.

La rentrée 2006 nous apportera l'énergie nécessaire pour affronter les nouveaux défis, et soutenir encore et toujours les familles dans leur immense aventure de l'éducation.

A notre santé !



ACTIVITES PROPOSEES DATES A RETENIR

LOISIRS

Samedi 4 novembre 2006 : Envie de détente, de chaleur en bonne compagnie ? Rejoignez nous pour notre habituelle sortie aux **Bains d'Ovronnaz**.

Dimanche 10 décembre: Le Noël de l'AFM : spectacle et brunch seront là pour amuser et régaler petits et grands.

14 Février: soirée pour la Saint-Valentin : le thème est encore à définir mais l'humeur sera à la fête et au partage.... Bref : à l'amour !

CONFERENCES-DEBATS

Dimanche 15 octobre :

Conférence sur le thème : « Accepter le conflit »
Intervenante : Marie-Noëlle Anderson, psychologue,
écrivain

17-18 Novembre :

Participation de l'AFM à la cité des métiers.
Activités sur place



L'AFM participe activement aux activités de la campagne « L'Education Donne de la Force » (EDF). Dans ce cadre, nous organisons des conférences, participons à des colloques, des événements où nous estimons que la présence de l'AFM est indispensable pour faire connaître les difficultés des familles monoparentales. Voici le programme jusqu'au mois de mars, qui sera complété dans notre prochain journal par d'autres activités sur les autres thèmes de la campagne EDF (cf brochure EDF ci-jointe).

12 Septembre	Encourager	Participation au colloque + conférence publique: L'Education, c'est l'affaire de tous
15 Octobre	Accepter le conflit	Conférence sur le thème du conflit Intervenante : Marie-Noëlle Anderson, psychologue, écrivain
17-18 Novembre	Amener à l'autonomie	Participation de l'AFM à la Cité des Métiers
14 Février	Montrer ses sentiments	Soirée pour la Saint Valentin
Mars	Mettre les limites	Conférence sur le thème de l'adolescence

Ce journal a été publié